

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 6 septembre 2017 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE17 1521**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 septembre 2017, en y retirant les articles 12.001 à 12.019, 20.002, 20.003 et 20.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE17 1522**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE17 1523**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à IMDS Production inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services de numérisation des dossiers décisionnels des années 1973 à 1989 de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 151 578,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16014 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1177662002

---

**CE17 1524**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Équipement Twin inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les articles 1 et 2, le contrat pour la fourniture de six (6) épandeurs à abrasif, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 285 889,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16224 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1176859011

---

**CE17 1525**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ZAPS Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture et l'installation de deux analyseurs pour la mesure en continu des bactéries E. coli dans l'unité de suivi de l'ozonation en continu (USOC) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 237 210,73 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service PR1707-0801 de cette firme en date du 31 juillet 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1177526032

---

**CE17 1526**

Considérant que des montants résiduels de 166 310 \$ (Entente 1995-1999) et de 84 317 \$ (Entente 1999-2000) n'ont pas été engagés par la Ville de Montréal, ni réclamés au ministère de la Culture et des Communications;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal se sont entendus pour ne plus approuver de nouveaux projets en vertu de l'Entente 1995-2000;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal se sont entendus pour ne plus traiter de réclamations relatives à cette entente;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de ne plus approuver de nouveaux projets en vertu de l'Entente 1995-2000;
- 2 - de ne plus réclamer au ministère de la Culture et des Communications des sommes relatives à cette Entente;
- 3 - d'approuver la clôture de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 1995-2000 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal le 28 septembre 2017, faisant ainsi passer le montant final de l'Entente 1995-2000 de 54 524 000 \$ à 54 273 373 \$, soit une réduction de 250 627 \$ provenant du ministère et portant la valeur de son aide financière à un montant final de 27 011 373 \$ et la contribution finale de la Ville à 27 262 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1177666003

---

**CE17 1527**

Considérant que la totalité de la contribution du ministère de la Culture et des Communications pour l'Entente 2000-2005 a été engagée par la Ville de Montréal et réclamée au ministère;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal se sont entendus pour ne plus approuver de nouveaux projets en vertu de l'Entente 2000-2005;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal se sont entendus pour ne plus traiter de réclamations relatives à cette entente;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de ne plus approuver de nouveaux projets en vertu de l'Entente 2000-2005;
- 2 - de ne plus réclamer au ministère de la Culture et des Communications des sommes relatives à cette Entente;
- 3 - d'approuver la clôture de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2000-2005 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal le 28 septembre 2017 et d'établir les contributions finales du ministère à 36 520 000 \$ et de la Ville de Montréal à 36 770 000 \$ pour un total de 73 290 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1177666004

---

**CE17 1528**

Considérant que des montants résiduels de 197 740 \$ et de 70 112 \$ provenant du Fonds du patrimoine culturel québécois, n'ont pas été engagés par la Ville de Montréal, ni réclamés au ministre de la Culture et des Communications;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal se sont entendus pour ne plus approuver de nouveaux projets en vertu de l'Entente 2005-2008;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal se sont entendus pour ne plus traiter de réclamations relatives à cette entente;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de ne plus approuver de nouveaux projets en vertu de l'Entente 2005-2008;
- 2 - de ne plus réclamer au ministère de la Culture et des Communications des sommes relatives à cette Entente;
- 3 - d'approuver la clôture de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2005-2008 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal le 28 septembre 2017, faisant ainsi passer le montant final de l'Entente 2005-2008 de 90 577 000 \$ à 90 309 148 \$, soit une réduction de 267 852 \$ provenant du ministère et du Fonds du patrimoine culturel québécois, portant la valeur des contributions financières finales du ministère à 40 143 260 \$, du Fonds du patrimoine culturel québécois à 5 929 888 \$ et de la Ville de Montréal à 44 236 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1177666005

---

**CE17 1529**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier une convention pour l'octroi à Montréal en histoire, selon certaines conditions, d'une licence d'utilisation de la maquette numérique représentant l'Exposition universelle de 1967 dont la Ville de Montréal est propriétaire, en contrepartie d'un montant de 6 000 \$;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser le Service de la culture à affecter cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1173673004

---

**CE17 1530**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Théâtre B.T.W. inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, les locaux 432 et 460 d'une superficie totale de 2 927,46 pieds carrés, situés au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins culturelles, moyennant un loyer total de 26 970,72 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1174069014

---

**CE17 1531**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 39 000 \$, taxes incluses, à mmode la grappe métropolitaine de la mode pour la création et la gestion de contenus originaux en mode pour le site web de l'organisme et la validation juridique de la cession potentielle de la propriété intellectuelle des comptes sur les réseaux sociaux de modemontreal à mmode ;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1173931009

---

**CE17 1532**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal non récurrent de 26 500 \$, taxes incluses, au Conseil des créateurs de mode québécois pour la mise en œuvre de plan d'actions promotionnel ainsi que le lancement et la commercialisation des collections automne/hiver des designers de mode participant au Cabinet Éphémère;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1173931010

---

**CE17 1533**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de décréter la fermeture définitive de la rue Roperly, entre les rues Grand Trunk et Mullins, constituée de la partie sud-est du lot 1 382 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et son retrait du domaine public à des fins de rue;
- 2 - d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge les travaux de fermeture de cette rue, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1170615003

---

**CE17 1534**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser une appropriation de 685 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports afin de financer en 2017, des études et autres, pour la réalisation des activités d'avant projet définitif, dans le cadre du projet du pôle Gadbois.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1177326003

---

**CE17 1535**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter en vertu de l'article 9 du Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide (15-069), l'ordonnance no 1 jointe au présent dossier décisionnel, afin d'inscrire à l'annexe B, l'entreprise Services Polytests attestant le processus de certification CSA-B415.1-10.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1174390003

---

**CE17 1536**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement PC-2768-3 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du village Valois, ainsi que le Règlement PC-2275-33 modifiant le Règlement de zonage PC-2775 pour assurer la conformité au Plan d'urbanisme ainsi modifié, adopté le 2 mai 2017 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1176968001

---

**CE17 1537**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'entériner l'accord de principe relatif à la restructuration du Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal intervenu entre la Ville de Montréal et le Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal, SCFP section locale 301 et autoriser la directrice Service des ressources humaines à signer l'entente finale;
- 2 - d'entériner l'accord de principe relatif au règlement de la dette du Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal, SCFP section locale 301 envers la Ville de Montréal découlant d'améliorations effectuées au Régime de retraite pour les employés de Ville de Verdun;
- 3 - de mandater le Service des ressources humaines afin qu'il effectue les démarches nécessaires à l'approbation des modifications au Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal retenues dans le cadre du processus de restructuration.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1170314001

---

**CE17 1538**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le bilan financier de l'Assemblée générale annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) qui a eu lieu sur le territoire de la Ville de Montréal du 14 au 16 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1177779001

---

**Levée de la séance à 9 h 29**

70.001

---

Les résolutions CE17 1521 à CE17 1538 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville